Remboursement des frais inhérents à la collecte des plastiques agricoles par l'organisme agréé

Eligibilité: 01/01/2023 au 31/12/2023

<u>Identité du demandeur :</u>	
Nom :	Prénom :
Domicile :	N° de téléphone :
Données bancaires du demandeur :	
Numéro de compte : BE	
Nom du bénéficiaire du compte :	
Données professionnelles du demandeur :	
Numéro d'exploitation :	N° de TVA : BE
Adresser d'exploitation :	
Type d'exploitation (élevage, culture):	
A joindre sous peine d'irrecevabilité :	
La ou les facture(s) originale(s) de l'organisme de colle demandeur ;	ecte (la facture doit être établie au nom du
La ou les preuves de paiement(s).	
Mention importante	
Le formulaire est à déposer au service urbanisme ou à envoyer par mail à <u>c.huque@leuze-en-haianut.be</u> pour le 31/01/2024	
L'administration Communal n'acceptera qu'une seule demande par agriculteur. Veillez donc à regrouper vos factures et vos preuves de paiement sur une seule demande.	
Date et signature du demandeur :	
Je soussigné€ certifie que toutes les données renseignées sont sincères et véritables.	
Fait à :	Le

Signatures: